

Communiqué du Comité politique consultatif du Pacte de Varsovie (20 janvier 1965)

Légende: Le 20 janvier 1965, le comité politique consultatif du Pacte de Varsovie, s'opposant à la création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN, donne son aval au second plan Rapacki de 1964 et relance l'idée de la mise en place d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe.

Source: Le projet de conférence sur la sécurité européenne 1954-1971. Dossier préparé par Mr. E. Nessler, Rapporteur. Paris: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, décembre 1971. 99 p. (Commission des Affaires générales. Dix-septième session ordinaire).

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_du_comite_politique_consultatif_du_pacte_de_varsovie_20_janvier_1965-fr-6ff0ba55-f98b-4d6b-9ca6-4b30555fc068.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité politique consultatif du Pacte de Varsovie (20 janvier 1965)

(Extraits)

... Les Etats membres du Pacte de Varsovie considèrent que les plans de création d'une force atomique multilatérale de l'O.T.A.N., en faveur de la réalisation desquels se prononcent les milieux dirigeants des Etats-Unis et de l'Allemagne occidentale, constituent une sérieuse menace pour la cause de la paix en Europe et dans le monde entier. La création d'une force nucléaire multilatérale, sous quelque forme que ce soit, signifierait la dissémination de l'arme atomique et, en particulier, la mise de cette arme à la disposition des militaristes ouest-allemands.

Cela concerne aussi bien le plan de force nucléaire multilatérale des Etats-Unis, soutenu par la République Fédérale d'Allemagne, que le plan britannique d'une « force nucléaire atlantique ». Ces deux variantes sont incompatibles avec les aspirations des peuples et des Etats épris de paix qui désirent qu'il soit mis fin à la course aux armements, que soit éliminé le danger d'une guerre nucléaire et que soit réalisé le désarmement général et complet. Elles sont incompatibles avec les efforts de nombreux Etats en faveur de la création de zones désatomisées dans diverses régions du monde.

.....

En devenant membre du Pacte de l'Atlantique nord, la République Fédérale d'Allemagne a obtenu, comme suite à la violation de l'accord de Potsdam conclu après la capitulation inconditionnelle de l'Allemagne hitlérienne, la possibilité de créer un potentiel militaire agressif. L'accession à l'arme atomique encouragerait à coup sûr les forces revanchardes de l'Allemagne occidentale à modifier la situation qui s'est créée en Europe après la seconde guerre mondiale, à réaliser leurs revendications territoriales à l'encontre de la République Démocratique Allemande et d'autres Etats. Aucune des assurances des puissances occidentales ne peut constituer une garantie contre ce danger pour la paix.

.....

Les Etats membres du Pacte de Varsovie s'opposent fermement à ce que l'arme atomique soit remise à la République Fédérale d'Allemagne, quelle que soit la forme de cette remise : directe ou indirecte, par l'entremise de groupements d'Etats, qu'il s'agisse d'une mise à la disposition exclusive ou d'une participation à la disposition de cette arme sous une autre forme quelconque.

.....

Le Comité politique consultatif, appuyant l'initiative de la République Populaire de Pologne, se prononce en faveur de la convocation d'une conférence des Etats européens en vue d'examiner les mesures qui assureraient la sécurité collective en Europe.

Les Etats membres du Pacte de Varsovie sont toujours disposés à conclure avec les Etats membres de l'Alliance atlantique un pacte de non-agression qui, dans une large mesure, favoriserait la diminution de la tension en Europe et dans le monde entier.

Les Etats membres du Pacte de Varsovie appuient les efforts tendant à un règlement pacifique du problème allemand dans l'intérêt de la garantie de la paix en Europe. La reconnaissance des frontières existantes, la liquidation des vestiges de la seconde guerre mondiale et l'engagement des deux Etats allemands de ne pas équiper en armes atomiques leurs forces armées et de prendre des mesures en vue du désarmement, serviraient la réalisation de ce but.

En conséquence, le Comité politique consultatif des Etats membres du Pacte de Varsovie appuie les propositions de la République Démocratique Allemande relatives à la renonciation des deux Etats allemands à l'arme atomique.

Les Etats membres du Pacte de Varsovie appuient la proposition du gouvernement de la République Populaire de Chine de convoquer une conférence des chefs des Etats du monde sur l'interdiction universelle et la destruction totale de l'arme atomique et sur l'interdiction de l'emploi de cette arme, comme un premier pas dans cette direction.

Les Etats membres du Pacte de Varsovie appuient également la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement telle qu'elle a été proposée par la conférence des Etats non engagés du Caire.

.....